

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	23

Numéro Délibération	83/2025
Mise en ligne le	14/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 6 novembre 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2025

Objet de la délibération

Commande publique - Travaux de restauration, de valorisation, de rénovation énergétique et d'accessibilité de la Maison Serre – Avenants de prolongation de durée à l'ensemble des lots, et en plus-value n°4 au lot n°08 et n°3 au lot n°12 - Adoption

L'an deux mille vingt-cinq et le douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés Mme Bérangère VALLES pouvoir à M. Xavier COMBETTES / M. Jean IBANEZ pouvoir à M. Guy LAURET / M. Anthony PEROTTI pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Absents Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – M. Naïl AOURRÂA – Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Jean-Paul FINART rapporte l'affaire ;

Selon une délibération n°55/2025 du 9 juillet 2025, le conseil municipal avait adopté des avenants de prolongation de la durée globale d'exécution du marché de travaux de réhabilitation de la Maison Serre, tous lots confondus, jusqu'au 5 novembre 2025, et ce, compte tenu de nombreux aléas de chantier inhérents à ce type de travaux dans l'ancien, de la gestion d'un sinistre suite à l'intervention du lot « déplombage » sur les volets et portes extérieures bois, et de la pose retardée des nouvelles menuiseries extérieures en rénovation.

A ce jour, les opérations de réception n'ont pu être organisées en raison de nouveaux retards, notamment liés à des délais de commande, fourniture et pose des carreaux de ciment et des portes extérieures bois, repoussés en début d'année.

Aussi, il convient de prolonger, toujours par voie d'avenants, la durée globale d'exécution du marché, tous lots confondus, jusqu'au 28 février 2026 au plus tard, comme suit :

n°	Intitulés Lots	Entreprises	Nouvelle date de fin du marché (n° d'avenant)
1A	DESAMIANPAGE-DEPLOMBAGE	NFX (13127)	28/02/2026 (Avenant n°2)
1B	GROS ŒUVRE	SARL BMG (34070)	28/02/2026 (Avenant n°5)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

02	ETANCHEITE	SARL BMC (34070)	28/02/2026 (Avenant n°2)
03	COUVERTURE	SARL BMC (34070)	28/02/2026 (Avenant n°2)
04	FACADES	SUD ENDUITS (34400)	28/02/2026 (Avenant n°2)
05	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	CARDONNET (34270)	28/02/2026 (Avenant n°3)
06	METALLERIE	SOMETAL (34800)	28/02/2026 (Avenant n°1)
07	CLOISONS-FAUX PLAFONDS	CUARTERO (34130)	28/02/2026 (Avenant n°2)
08	MENUISERIE INTERIEURE	CARDONNET (34270)	28/02/2026 (Avenant n°3)
09	REVETEMENT SOLS	CORNIL PATRIMOINE (34820)	28/02/2026 (Avenant n°3)
10	PEINTURE-SIGNALETIQUE	GFC CONCEPT (34080)	28/02/2026 (Avenant n°3)
11	APPAREILS ELEVATEURS	TK ELEVATOR (49001/34070)	28/02/2026 (Avenant n°2)
12	CVC-PLOMBERIE	SME (34070)	28/02/2026 (Avenant n°2)
13	ELECTRICITE	SPIE (34435)	28/02/2026 (Avenant n°4)

Par ailleurs, il convient de modifier la consistance des travaux prévus aux lots n°08 et 12.

S'agissant du lot n°08 « Menuiserie intérieure », conclu avec la société CARDONNET (34270) le 5 juillet 2024, les modifications techniquement nécessaires concernent des travaux relatifs à la rénovation des portes palières (commande d'un bloc complet neuf double porte palière au R+1 en lieu et place de sa rénovation et de la fourniture d'un cadre) pour une plus-value globale de 2.146,94 € HT selon devis n°3066 du 30/10/2025, ainsi que des travaux en moins-value avec la suppression des prestations de fourniture d'un organigramme, des tableaux d'affichage et boîtes aux lettres, et en plus-value pour la pose d'aillettes en MDF pour une meilleure finition de certaines portes palières concernées par des changements de matériaux sur leurs angles pour une moins-value globale de 220,15 € HT selon devis n°3067 du 30/10/2025.

Il s'en suit un projet d'avenant n°4 en plus-value globale d'un montant de 1.926,79 HT, portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial	31.487,23 € HT
Avenant n°1 de prolongation	
Avenant n°2 en moins-value	- 1.335,16 € HT (-4,2%)
Avenant n°3 de prolongation	
Avenant n°4 en plus-value	+ 1.926,79 € HT (+6,1%)
Nouveau montant lot n°08	32.081,86 € HT (+1,9%)

S'agissant du lot n°12 « CVC-plomberie-sanitaires », conclu avec la société SME (34070) le 8 juillet 2024, les modifications techniquement nécessaires concernent des travaux en plus-value pour le remplacement des appareils sanitaires des futurs WC publics en céramique au profit de matériels inox plus pérennes et faciles d'entretien.

Il s'en suit un projet d'avenant n°3 en plus-value d'un montant de 713,28 € HT, selon devis n°BAU250001CVCdu 31/10/2025, portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial	61.772,26 € HT
Avenant n°1 de prolongation	
Avenant n°2 de prolongation	
Avenant n°3 en plus-value	+ 713,28 € HT
Nouveau montant lot n°12	62.485,54€ HT (+1,2%)

Ces propositions d'avenants ont été présentées à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie, à titre informel et pour avis consultatif, le 7 novembre 2025 à 11h.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

Je vous propose :

- d'adopter les avenants de prolongation de durée à l'ensemble des lots, tels que susvisés, ainsi que les avenants en plus-value n°4 au lot n°08, et n°3 au lot n°12,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune, chapitre 23.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

